



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2023-094

PUBLIÉ LE 13 JUIN 2023

Sommaire

Préfecture du Gers / Secrétariat général

32-2023-06-12-00006 - Arrêté portant délégation de signature à Mme
Véronique MOREAU, SPM par intérim (3 pages)

Page 3

Préfecture du Gers

32-2023-06-12-00006

Arrêté portant délégation de signature à Mme
Véronique MOREAU, SPM par intérim



**Secrétariat Général
Pôle Juridique et Documentaire**

ARRÊTÉ
portant délégation de signature à **Mme Véronique MOREAU**,
sous-préfète de Mirande par intérim

Le Préfet du Gers
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment son article 6 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié et notamment l'article 43, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret du 29 juillet 2020 nommant M. Xavier BRUNETIERE, préfet du Gers ;

VU le décret du 15 décembre 2021 nommant M. Jean-Sébastien BOUCARD, sous-préfet d'Auch, secrétaire général de la préfecture du Gers ;

VU le décret du 21 octobre 2022 nommant Mme Julie DAVID, directrice de cabinet du préfet du Gers ;

Vu le décret du 14 novembre 2022 nommant Mme Véronique MOREAU, sous-préfète de Condom ;

Vu le décret du 23 mai 2023 portant cessation de fonctions de Mme Emeline BARRIERE, sous-préfète de Mirande ;

VU l'arrêté préfectoral du 7 janvier 2021 modifié fixant l'organisation et les attributions des services de la préfecture du Gers ;

VU l'arrêté préfectoral du 31 mai 2023 nommant Mme Véronique MOREAU, sous-préfète de Mirande par intérim ;

VU la décision préfectorale du 14 mai 2020 affectant Mme Patricia REGNAULT, attachée d'administration de l'État, au poste de secrétaire générale de la sous-préfecture de Mirande ;

3 Place du Préfet Claude Erignac – 32000 AUCH

Tél : 05 62 61 44.00
www.gers.gouv.fr

VU la décision préfectorale du 28 février 2020 affectant M. Claude LAFFONT, attaché d'administration de l'État, à la sous-préfecture de Mirande ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à **Mme Véronique MOREAU, sous-préfète de Condom**, à l'effet de signer pour l'arrondissement de Mirande tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents, dans le cadre de l'intérim des fonctions de la sous-préfète de Mirande.

Sont seuls exclus de cette délégation :

- les réquisitions de la force armée,
- les arrêtés de conflit,
- les décisions afférentes à la création des communautés de communes,
- la réquisition du comptable.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à **Mme Véronique MOREAU** à l'effet de signer pour l'ensemble du département toutes décisions relatives à :

- la réglementation funéraire :
 - Habilitation des établissements dans le domaine funéraire,
 - Autorisation de création d'une chambre funéraire, d'un crématorium,
 - Dérogations au délai d'inhumation ou d'incinération,
 - Autorisations de transport de corps ou de cendres à l'étranger,
 - Autorisations d'inhumation dans une propriété privée,
 - Arrêté fixant la liste des personnes habilitées à être membres du jury pour la délivrance de diplômes dans le secteur funéraire.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Véronique MOREAU, sous-préfète de Condom** et sous-préfète de Mirande par intérim, la délégation de signature est exercée par **M. Jean-Sébastien BOUCARD** secrétaire général de la préfecture, sous-préfet d'Auch.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de **Mme Véronique MOREAU, sous-préfète de Condom**, sous-préfète de Mirande par intérim et de **M. Jean-Sébastien BOUCARD**, secrétaire général de la préfecture, sous-préfet d'Auch, la délégation de signature est exercée par **Mme Julie DAVID**, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet du Gers.

ARTICLE 4 : Délégation de signature est donnée à **Mme Patricia REGNAULT**, attachée d'administration de l'État, secrétaire générale de la sous-préfecture de Mirande, à l'effet de signer pour l'arrondissement de Mirande :

- **les correspondances courantes :**
 - correspondances n'emportant pas décision,
 - accusés de réception des pièces,
 - récépissés de déclaration d'association et la correspondance afférente,
 - demandes d'extrait n° 2 des casiers judiciaires,
 - récépissés de déclaration d'une manifestation sportive.

- **les actes et les décisions suivants :**
 - attestations de délivrance de permis de chasser.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Patricia REGNAULT**, cette délégation de signature est exercée par **M. Claude LAFFONT**, attaché d'administration de l'État.

ARTICLE 5 : Délégation de signature est donnée à **Mme Patricia REGNAULT**, attachée d'administration de l'État, à l'effet de signer pour l'ensemble du département, en cas d'absence ou d'empêchement de **Mme MOREAU**, les décisions mentionnées à l'article 2 prises dans le cadre de la mission départementale dans le domaine funéraire.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de **Mme Véronique MOREAU**, sous-préfète de Mirande par intérim et de **Mme Patricia REGNAULT**, secrétaire générale de la sous-préfecture de Mirande, la délégation de signature est exercée par **M. Claude LAFFONT**, attaché d'administration de l'État.

ARTICLE 6 : M. le secrétaire général de la préfecture, Mme la sous-préfète de Mirande par intérim, Mme la sous-préfète de Condom et Mme la directrice de cabinet du préfet du Gers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prend effet le 12 juin 2023 et qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État.

Auch, le 12 juin 2023

Le Préfet,

Xavier BRUNETIERE